

# ENQUETE PUBLIQUE

♦♦♦

PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

DU PROJET DE DEVIATION DE LA RD 121  
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES  
DE SARTROUVILLE ET MONTESSON

♦♦♦

Rapport et Conclusions de la Commission d'Enquête

SOUS PREFECTURE  
DE ST GERMAIN EN LAYE  
- 9. MAI 1994  
ATTESTATION D'ARRIVÉE

DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I-1 PROCEDURE

a) Historique - Décisions du Conseil Général des Yvelines.  
Accords des Communes et du S.I.E.P.  
Avis des administrations Consultées.  
Arrêtés de mise à l'enquête

Par délibération du 24 janvier 1986, le Conseil Général des Yvelines a accepté le principe de la création d'une déviation de la RD 121 à SARTROUVILLE dans les emprises de la A 87 dont le projet venait d'être abandonné par l'Etat. Par lettre du 27 juillet 1990, Monsieur le Maire de SARTROUVILLE a choisi la solution "voie express enterrée".

Dans sa délibération du 17 décembre 1990, le Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation du Schéma Directeur de la Boucle de MONTESSON a demandé la réalisation de cette déviation par le Conseil Général en suggérant notamment qu'un barreau de raccordement puisse être mis en place, le montant venu, entre cette déviation et un éventuel échangeur de la A 14 dans la plaine de MONTESSON.

Le 12 décembre 1991, le Conseil Municipal de SARTROUVILLE a réaffirmé l'intérêt qu'il portait à la réalisation de cette déviation pour désengorger SARTROUVILLE de la circulation de transit.

Le Conseil Municipal de MONTESSON, par délibération du 19 décembre 1991 a émis un accord de principe sur le dossier d'avant-projet de la déviation, en accompagnant cet accord d'un certain nombre de suggestions.

Dans sa séance du 24 janvier 1992, le Conseil Général des Yvelines a approuvé l'avant-projet en fixant à 750 MF le montant de l'opération, en estimant indispensable que soit réalisé un raccordement avec la A 14 et en autorisant le lancement des enquêtes publiques réglementaires. Cette dernière délibération est jointe au dossier d'enquête (pièce n°1).

En décembre 1992 à SARTROUVILLE et du 4 au 16 janvier 1993 à MONTESSON, dans le cadre d'une concertation, des observations ont été recueillies, émanant des populations concernées sur le projet de déviation.

Consécutivement des avis ont été émis sur ce dossier dont la liste suit :

- par le Maire de SARTROUVILLE par lettre du 25 janvier 1993 (pièce n°2),
- par la SNCF, par lettre du 16 juillet 1993 (pièce n°3),

- par le Directeur Départemental de l'Équipement, par lettre du 19 août 1993 (pièce n°4),
- dans le compte-rendu de la réunion tenue à la Préfecture des Yvelines le 2 novembre 1993 (pièce n°5),
- dans le compte-rendu de la réunion tenue à la Sous-Préfecture de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 28 octobre 1993 (pièce n°6),
- dans la réponse du Président du Conseil Général en date du 30 avril 1993 à la lettre du 25 janvier 1993 du Maire de SARTROUVILLE (pièce n°7),
- par le plan des travaux supplémentaires demandés par le Maire de SARTROUVILLE et leur évaluation (pièces n°8 et n°9).

Dans le but de disposer de moyens supplémentaires d'appréciation et par lettre du 14 mars 1994 adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines, (pièce n°10), le Président de la Commission d'enquête a demandé que les avis émis par les Directions Départementales des Ministères intéressés sur le projet soumis à l'enquête, lui soient communiqués.

Sont donc jointes au dossier les réponses :

- en date du 25 juin 1993, du Service de la Navigation de la Seine (pièce n°11),
- en date du 21 juillet 1993, du Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales (pièce n°12),
- en date du 12 août 1993, de la Direction Départementale de l'agriculture et de la Forêt (pièce n°13),
- en date du 20 septembre 1993 au Directeur Régional de l'Environnement d'Ile-de-France (pièce n°14).

Par arrêté en date du 11 février 1994 (pièce n°15), Monsieur le Préfet des Yvelines a prescrit, conformément aux dispositions des articles R 11-14-1 à R 11-14-15 du Code de l'Expropriation et de l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet de déviation de la RD 121 sur le territoire des communes de SARTROUVILLE et de MONTESSON,
- une enquête publique portant sur la mise en compatibilité des Plans d'Occupation des Sols de ces deux communes.

Ces enquêtes se sont déroulées du 7 mars au 9 avril 1994 inclus soit pendant une période de 34 jours.

#### **b) Composition du dossier du DUP**

Outre la délibération du Conseil Général des Yvelines du 24 janvier 1992, déjà visée,

A la Sous-Préfecture de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE :

Le mercredi 23 mars 1994 par Messieurs LAPOTRE et TRAINÉAU.  
Le mercredi 30 mars 1994 par Messieurs HAMON et TRAINÉAU.

A la Mairie de SARTROUVILLE :

Le samedi 12 mars 1994 par Messieurs HAMON et LAPOTRE.  
Le samedi 9 avril 1994 par Messieurs HAMON et LAPOTRE.

A la Mairie de MONTESSON :

Le samedi 19 mars 1994 par Messieurs LAPOTRE et TRAINÉAU.  
Le samedi 9 avril 1994 par Messieurs HAMON et LAPOTRE.

Une visite des lieux a été faite le 1er mars 1994 avec le Service des Infrastructures Départementales et à sa diligence.

La Commission d'Enquête s'est réunie à plusieurs reprises à l'Hôtel du Département et dans les bureaux de la Direction des Infrastructures Départementales, les 1er et 28 mars et également les 25 avril, 3-5 et 9 mai 1994

A certaines de ces séances de travail des responsables du service ont bien voulu participer.

Au cours de l'une d'elles, le 28 mars 1994, la Commission d'Enquête a reçu Monsieur ANGERARD, Président et une délégation de l'Association "Qualité de vie de la Borde".

Le Président et un des membres de la Commission d'Enquête ont été reçus le 30 mars 1994 par Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, le 2 avril 1994 par Monsieur le Maire de MONTESSON et Monsieur BEL, Conseiller Général et le 9 avril par Monsieur le Maire de SARTROUVILLE.

Les membres de la Commission d'Enquête au cours de leurs permanences à la Sous-Préfecture de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE et dans les deux mairies ont reçu environ 180 personnes concernées par le projet.

Devant l'importance des travaux et les délais impartis, la Commission a décidé de répartir les tâches entre ses membres de la manière suivante :

Le Président a traité du Plan Général (Sommaire) et des chapitres :

I - Déroulement de l'Enquête (Procédure et état des observations),

III - Conclusions motivées de la Commission d'Enquête.

Messieurs LAPOTRE et TRAINÉAU se sont chargés par moitié de l'exploitation et de l'analyse des observations, soit le chapitre II du rapport.

Monsieur LAPOTRE pour SARTROUVILLE (DUP - 1ère section et POS).  
Monsieur TRAINÉAU pour MONTESSON (DUP - 2ème section et POS).

A N N E X E 2

-----

ACCORD SUR LE PROJET  
AVEC PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

- |     |   |  |   |
|-----|---|--|---|
| 2.1 | Association "Qualité de Vie de la Borde", ci-après dénommée "l'Association" 27, Av. Alfred de Musset MONTESSON (La Borde) | R1-M-DUP (1)<br>R1-M-DUP (2)<br>R1-M-DUP (3)<br>R1-M-DUP (4)<br>R1-M-DUP (5) | Demande un tracé aussi voisin que possible de l'A 14.   |
| 2.2 | M. Christian BACHELET<br>40, Av. Messager   | R1-M-DUP (6)   | Adhère aux propositions de l'Association ci-dessus.   |
| 2.3 | M. et Mme C. WIORO<br>35, Av. Auber   | R1-M-DUP (7)   | Adhèrent aux propositions de l'Association.   |
| 2.4 | M. Claude LAVERGNE<br>6, Av. Jules Verne  | R1-M-DUP (8)   | Est d'accord sur le tracé proposé, mais demande que l'accès aux parkings des grandes surfaces (Chemin de l'Espérance) soit réalisé en double sens.  |
| 2.5 | M. Christian FLAUZAC<br>5, Av. Alphonse Daudet  | R1-M-DUP (9)   | Fait la même demande.   |
| 2.6 | M. et Mme FERNANDES<br>34, Av. Auber  | R1-M-DUP (10)  | Sont d'accord avec M. BACHELET.   |
| 2.7 | M. C. OZANNE<br>47, Av. Molière   | R1-M-DUP (11)  | Soutien l'action de l'Association.  |
| 2.8 | Association "Qualité de Vie de la Borde"  | R2-M-DUP (12)  | Demande la matérialisation du tracé du projet au droit des habitations du quartier de la Borde.   |
| 2.9 | M. Francis MERCIER<br>160, Rue Montgolfier  | R2-M-DUP (13)  | Demande une modification du tracé vis-à-vis des maisons d'habitation de son quartier et souhaite dès à présent l'installation de feux tricolores à chaque extrémité du Chemin de l'Espérance. |

- 2.133 M. Guy BRUNNER R7-M-DUP (176) Réaliser le tracé groupé avec la  
3, Av. Gounod A 14.
- 2.134 Association "Qualité de L-M-DUP (1) Suite à la réunion du 28 mars 1994  
Vie de la Borde" avec les membres de la Commission d'Enquête, l'Association note les difficultés rencontrées pour modifier le tracé en le faisant rejoindre l'A 14, mais prend acte qu'il est possible d'éloigner le tracé de la zone habitée et que les terrains rendus libres pourraient partiellement être utilisés pour l'implantation d'un parc urbain paysagé.
- 2.135 Association "Qualité de L-M-DUP (2)  
Vie de la Borde"

A décidé de contacter les habitants les plus proches du projet de déviation en raison de l'insuffisance de publicité.

- les difficultés des habitants pour consulter les documents,
- la non matérialisation du tracé,
- l'initiative de la municipalité qui a diffusé un tract,
- les renseignements inexacts fournis par la municipalité,
- l'inexactitude sur le dernier jour pour se rendre en Mairie,
- inexactitude sur la désignation du tracé,
- inexactitude sur le tracé lui-même,
- le retard dans la diffusion de l'information.

Cette lettre est accompagnée d'une pétition de 386 signatures demandant la modification du tracé de la déviation.

### III - 3 CONCLUSION GENERALE ET AVIS

La Commission émet un avis favorable à la déclaration d'utilité publique de l'ensemble du projet de déviation de la RD 121, sous la condition de la prise en compte des options choisies et des réserves émises figurant dans les chapitres précédents des présentes conclusions relatives aux deux sections.

Elle est bien consciente que cette opération ne résoudra qu'une infime partie des problèmes de circulation dans la boucle de MONTESSON. Sa réalisation s'inscrit dans un programme plus vaste amorcé par la mise en service d'ici quelques mois de la A 14.

Elle ne peut que souhaiter que des solutions soient trouvées, notamment par la mise en place du barreau de raccordement déviation RD 121 - A 14, par un autre échangeur vers SAINT-GERMAIN-EN-LAYE pour désengorger le pont du PECQ et pourquoi pas, par un nouveau pont pour franchir la Seine.

L'enquête de circulation qui se déroule actuellement du 26 avril au 10 mai 1994 sur les voies de la boucle de MONTESSON démontrera sans doute la nécessité de mettre en place un certain nombre de ces nouveaux équipements.

Le 9 mai 1994

Les membres de la Commission d'Enquête

André HAMON

Fernand LAPOTRE

Lorrain TRAINÉAU

